

Présents :

Président : M. François de MAZIÈRES.

Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THÉVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Excusés :

Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, représentée par M. Guy-Michel BÉROCHE
M. Philippe BENASSAYA.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

Objet : Avenant n°5 au marché n°020234 signé avec le groupement NC Numéricable SAS/Forclum et relatif à la fourniture de liaisons de fibres optiques noires sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 12 mai 2016,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10 ;

Vu le Code des marchés publics, notamment son article 20 ;

Vu la décision n°2010-12-12 du 7 décembre 2010 donnant autorisation de contracter avec le groupement NC Numéricable SAS/Forclum pour un montant global forfaitaire de 1 875 050 € HT ;

Vu la délibération n°2014-12-32, du conseil communautaire du 9 décembre 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

Vu l'avenant n°1 notifié le 26 juillet 2011 ayant pour objet la prise en compte des évolutions du périmètre du marché et l'intégration des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin portant le montant du marché à 1 984 545 € HT ;

Vu l'avenant n°2 notifié le 26 avril 2013 ayant pour objet une optimisation du réseau et réduisant le montant du marché à 1 929 202 € HT ;

Vu l'avenant n°3 notifié le 17 avril 2014 ayant pour objet la création d'une liaison complémentaire permettant de finaliser le réseau de fibre optique reliant le commissariat de Vélizy-Villacoublay à l'ensemble du système en place et portant le montant du marché à 1 954 432 € HT ;

Vu l'avenant n°4 notifié le 18 mai 2015 ayant pour objet le raccordement entre le centre de stockage centralisé et la Mairie de La Celle-Saint-Cloud et portant le montant du marché à 2 012 362 € HT ;

Vu l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres en date du 12 mai 2016 ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Le groupement NC Numéricable SAS/Forclum et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaitent ajuster par avenant des liaisons de fibres optiques faisant l'objet du marché afin d'optimiser le réseau concerné.

Dans le cadre du déploiement d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, un marché a été conclu le 24 février 2011 avec le groupement NC Numéricable SAS/Forclum pour un montant de 1 875 050 € HT (2 242 559.80 € TTC). Le système retenu privilégie les transmissions par fibre optique de données des différents sites équipés de caméras vers le local de stockage et sauvegarde. Cette technologie est la plus performante en termes de volume transféré, de vitesse de transmission ainsi que de sécurité des données.

Quatre avenants ont déjà été passés à ce marché, le premier en 2011 destiné à intégrer les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin, le deuxième en 2013 actant une optimisation du réseau, le troisième concernant la création d'une liaison complémentaire permettant de finaliser le réseau de fibre optique reliant le commissariat de Vélizy-Villacoublay à l'ensemble du système en place et le quatrième permettant de raccorder le centre de stockage centralisé et la Mairie de La Celle-Saint-Cloud. Ces quatre avenants cumulés ont porté le montant du marché à 2 012 362 € HT.

Il est aujourd'hui nécessaire de conclure un avenant n°5 afin d'intégrer au marché de nouvelles liaisons destinées à raccorder de nouvelles caméras dans le cadre de la deuxième phase de déploiement de la vidéoprotection dans les communes de Buc et de Saint-Cyr l'Ecole.

Cet avenant s'élève à 103 310 € HT, portant le nouveau montant du marché à 2 115 672 € HT. L'augmentation globale consécutive aux 5 avenants représente 12,83 % du montant initial du marché.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°5 relatif au marché de fourniture de liaisons de fibres optiques noires sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc attribué au groupement NC Numéricable SAS/Forclum ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le dit avenant et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 4) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 5) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmis à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 12 mai 2016.



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services

